

**Conseil d'administration provisoire
Séance du 09 décembre 2024**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 01/2024	QUESTIONS BUDGETAIRES Budget Initial 2025 - Budget principal et SAIC (hors Fondation)
---	--

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation
Vu l'article R719-68 du code de l'éducation
Vu le décret n°2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

Le Conseil d'administration provisoire approuve les autorisations budgétaires suivantes :

Autorisations d'emplois :

1 370,65 ETPT sous plafond Etat ; 1 663,17 ETPT sous plafond global.

Autorisations d'engagement :

- sur le budget principal : 183 367 480,44 €
- sur le budget du SAIC : 2 733 480,45 €

Crédits de paiement :

- sur le budget principal : 186 626 402,88 €
- sur le budget du SAIC : 2 733 480,45 €

Prévisions de recettes :

- sur le budget principal : 173 855 698,28 €
- sur le budget du SAIC : 2 091 602,00 €

Solde budgétaire :

- sur le budget principal : -12 770 704,60 €
- sur le budget du SAIC : - 641 878,45 €

Le Conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

Variation de trésorerie :

- sur le budget principal : -11 165 505,05 €
- sur le budget du SAIC : - 641 878,00 €

Résultat patrimonial :

- sur le budget principal : - 5 796 429 €
- sur le budget du SAIC : 149 108 €

Capacité d'autofinancement :

- sur le budget principal : - 2 696 429 €
- sur le budget du SAIC : 411 108 €

Variation du fonds de roulement :

- sur le budget principal : -13 848 661 €
- sur le budget du SAIC : 472 €

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Membres en exercice : 33

Quorum en présence : 18

Présents et représentés : 28

Dont :

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

A Saint Etienne le 10 décembre 2024
Le Président du Conseil d'Administration
provisoire,
Président de l'Université Jean Monnet,

Florent PIGEON

